ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège CACAULT
8, route de Gorges
44190 Clisson
☎ 02 40 54 02 04
✉ ce.0440008v@ac-nantes.fr
https://cacault.loire-atlantique.e-lyco.fr/

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4
Jeudi 9 février 2023

Membres présents : 21 (M. Levrard, L. Guilbert, O. Abah, J.M. Juret, B. Gaildry, V. Jousset, A.V. Herbain, M.P. Houart, P.Y. Schott, I. Le Roux, C. Lino, C. Touvron, S. Chéory, C. Bonhomme, T. Dubernet, C. Dudek, A. Maoulida, M. Thominet, N. Viot, N. Coulibaly, A. Maoulida)

Membres excusés : K. Fouquet, F. Guillot, B. Mahieu, J. Baillet, C. Quersin, E. Persehaie

Membres absents : S. Protois-Menu, C. Bouchard,

Nombre de membres du conseil d'administration : 25
Nombre de membres présents : 21
Quorum : 13

Présentation de l'ordre du jour

1 – Désignation du secrétaire de séance
2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022
3 – D.O. (décision de l'ordonnateur), D.B.M. (décision budgétaire modificative) 2022 et 2023 et modification de l'E.P.A. 2023 (état prévisionnel des achats)
4 – Dons
5 – Calendrier de fin d'année
6 – Préparation de la rentrée 2023
7 – Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

M Schott (représentant élu des personnels) sera en charge du compte-rendu du CA.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des observations relatives à ce procès-verbal :

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0

Vote : Le PV du CA du 21/11/2022 est adopté.

3 - D.O. (décision de l'ordonnateur) , D.B.M. (décision budgétaire modificative) 2022 et 2023 et modification de l'E.P.A. 2023 (état prévisionnel des achats)

Mme Abah présente, pour information au CA, les décisions budgétaires modificatives n°15 à n°19 pour la fin de l'exercice 2022 et la décision modificative N°1 sur l'exercice 2023.
Il n'y a pas de vote.

4 - Dons

Mme Abah expose deux dons pour acceptation par les administrateurs.
Le premier est un don du FSE provenant de l'action de vente de gâteaux en partenariat avec l'entreprise « Roul'Galettes » à Gorges d'un montant de 2 030 €.

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0

Le deuxième est un don du Comité de Jumelage de Clisson/Alatri d'un montant de 1 900 €.

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0

5 – Calendrier de fin d'année

M Levrard propose aux administrateurs de valider la convention d'activité dans le cadre du parcours pour une culture dans les établissements scolaires avec les sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique.

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0

6 – Préparation de la rentrée 2023

M Levrard présente la nouvelle dotation horaire globale du collège pour la rentrée 2023. Elle est réduite de 29 heures par rapport à la précédente rentrée, en raison de la diminution prévue du nombre de divisions (21 en 2022 contre 20 en 2023).

Les enseignants font remonter un problème dans la prévision des heures d'allemand dans le tableau des besoins pour la rentrée prochaine. Il existe actuellement deux groupes de germanistes (car il y a uniquement deux élèves de 3ème germanistes, présents dans le groupe avec les 4èmes). Il y aura donc sûrement besoin de trois groupes (un par niveau) pour la rentrée 2023 mais uniquement deux ont été envisagés. M Levrard répond que si les enseignants désirent disposer d'un troisième groupe, il faudra retirer des heures dans les aménagements d'autres matières.

M Levrard expose ensuite la mise en place des heures de soutien/approfondissement en 6ème, nouvelle réforme proposée par le gouvernement avec la suppression des heures de technologie. Le collège a pour projet de maintenir 0,5 heure par semaine de technologie en 6ème et de mettre en place une heure conjointe maths/français par semaine pour permettre la création de groupes de soutien et d'approfondissement.
Plusieurs questions se posent sur la mise en place de ce dispositif. Y aura-t-il des enseignants du premier degré volontaires pour participer à ces heures ? Viendront-ils pour une heure ou deux un mercredi matin ? Peut-on intégrer les élèves de SEPGA au dispositif ?

M Levrard annonce ensuite qu'une heure de « devoirs faits » hebdomadaire sera obligatoire pour tous les élèves de 6èmes selon les consignes du ministère. Plusieurs problèmes sont également relevés par l'assemblée. Quel est l'intérêt d'une telle heure en classe entière, avec participation obligatoire ? Et y aura-t-il assez de professeurs volontaires pour la mise en place des devoirs faits ?

M Levrard développe ensuite davantage sur les aménagements envisagés dans les autres niveaux pour la prochaine rentrée.
En 5ème, aucune modification n'est prévue.
En 4ème, en sciences, en plus des horaires plancher, les élèves bénéficieront de 1,5 heures par semaine supplémentaires pour la constitution de groupes à effectifs réduits. Cependant, cet aménagement a été réduit d'une heure par rapport à la rentrée 2022 (2,5 heures), ce qui aura comme conséquence d'augmenter le nombre d'élèves par groupe.
En mathématiques et en français, ces matières bénéficieront de 2,5 heures supplémentaires (au lieu de 5 heures en 2022) pour la mise de place de séances d'AP (accompagnement personnalisé) en co-animation toutes les deux semaines (au lieu d'une séance par semaine en 2022).
En 3ème, les heures d'AP de mathématiques seront également réduites à une séance par quinzaine (2,5 heures hebdomadaires contre 5 heures en 2022).

Les enseignants font remonter qu'il est difficile d'accepter ces réductions d'aménagements année après année qui impactent fortement leur capacité à enseigner avec efficacité. M Levrard indique que le nouveau dispositif de soutien/approfondissement prévu en 6ème n'étant pas pourvu en heures supplémentaires, il est dans l'obligation de récupérer ces moyens dans d'autres aménagements.

Le conseil d'administration vote ensuite pour la non création/suppression de poste à la rentrée 2023 :

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 6

10 – <u>Questions diverses</u>

Les élus des parents d'élèves font remonter les observations faites lors de nombreux conseils de classe sur l'état des toilettes.
Mme Abah précise qu'il y a deux passages par jour dans les toilettes par les agents d'entretien pour changer les papiers de toilette, tirer les chasses d'eau et vider les poubelles. Les toilettes sont ensuite nettoyées tous les soirs.
Les parents font part de leurs inquiétudes à voir certains enfants n'osant pas y aller car ils les trouvent trop sales.
Les représentants des élèves indiquent que les toilettes sont dans un meilleur état qu'il y a quelques années et qu'elles ne sont pas si sales que cela.
Les parents proposent de mettre une affiche dans les sanitaires pour demander aux élèves de respecter la propreté des lieux.
M Levrard souligne que le collège est très vigilant sur la situation et que la propreté des toilettes est l'une des priorités des agents d'entretien.

Le conseil d'administration est clos à 20H00.

Signature du chef d'établissement
Marc Levrard

Signature du secrétaire de séance
P.Y. Schott